

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

DELIBERATION N° DEL073-15

L'an deux mille quinze, le 23 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 novembre 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, Y PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à C.FERRACIOLI en date du 23/11/15)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à V. GOYVANNIER en date du 22/11/15)
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 19/11/15)
M^{me} BRANON-MAILLET Simone (Pouvoir à C. PICCA en date du 23/11/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI

M^{ME} CHRISTINE TISON A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement communautaire.

Rapporteur : Jacques FABBRO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement communautaire doit faire l'objet d'une communication lors d'une séance du conseil municipal.

Il est précisé que ce rapport est disponible et consultable sur le site de Grenoble-Alpes Métropole.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement communautaire.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 novembre 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI